

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1319

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 4

À la troisième phrase de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« au conseiller en évolution professionnelle des organismes mentionnés »

les mots :

« à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.